

Les Turcs approuvent la réforme de la Constitution

lundi 13 septembre 2010, par [AFP](#), [Reuters](#)

Les électeurs turcs ont approuvé à 58 % la révision de la Constitution proposée par le premier ministre Erdogan, selon les estimations diffusées par les télévisions turques. Les Turcs étaient appelés aux urnes, dimanche 12 septembre, pour ce prononcer sur cette réforme par référendum.

Une victoire majeure pour Erdogan. Ce score est un bon résultat pour le premier ministre Recep Tayyip Erdogan, dont le Parti de la justice et du développement (AKP, issu de la mouvance islamiste), au pouvoir depuis 2002. Son camp s'était massivement mobilisé pour le « oui ».

« Ce scrutin avait des allures de vote de confiance pour l'AKP, et il l'a obtenu », a commenté l'analyste politique Tarhan Erdem sur la télévision NTV.

La mouvance kémaliste, qui avait fait campagne pour le « non », accuse l'AKP de vouloir islamiser le pays en catimini. Pour elle, cette réforme menace l'indépendance de la justice et remet en cause la séparation des pouvoirs. L'opposition accuse l'AKP de vouloir contrôler la justice avant les législatives prévues à l'été 2011.

Une transformation de l'appareil judiciaire. Le référendum portait sur 26 amendements, très divers, que M. Erdogan a vantés comme une avancée vers « plus de démocratie », un atout pour la candidature de la Turquie à l'Union européenne.

La révision limite les prérogatives de la justice militaire et modifie, au profit du pouvoir, la structure de deux instances judiciaires : la Cour constitutionnelle et le Conseil supérieur de la magistrature (HSYK) qui nomme juges et procureurs.

La réforme soumet également la dissolution des partis politiques au contrôle du Parlement, dominé par l'AKP. Ce parti avait failli être interdit par la Cour constitutionnelle en 2008 pour activités antilaïques.

Toujours dans le domaine de la justice, il deviendrait plus facile désormais de traduire des membres de l'armée - autre grand pilier de la laïcité turque - devant des tribunaux civils. Cette réforme pourrait de fait permettre de juger les auteurs du coup d'Etat de 1980, survenu il y a 30 ans, jour pour jour.

Boycott kurde. Des incidents ont éclaté dans plusieurs villes du sud-est anatolien, peuplé majoritairement de Kurdes, où des militants ont empêché certaines personnes d'aller voter, selon l'agence Anatolie. La police a arrêté environ 90 personnes. Le principal parti pro-kurde de Turquie avait appelé au boycottage, estimant que cette réforme ne renforcerait pas les droits des 15 millions de Kurdes.

Sources

LEMONDE.FR avec AFP et Reuters | 12.09.10 | 19h25

[Article original](#)